

**AMUNDI INDEX SOLUTIONS**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B206810  
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES  
DU COMPARTIMENT  
AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL MULTI SMART ALLOCATION SCIENTIFIC BETA**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans les statuts de la Société (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Luxembourg, le 02 janvier 2025,

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente de la décision du Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») de clôturer et de liquider le Compartiment AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL MULTI SMART ALLOCATION SCIENTIFIC BETA UCITS ETF (le « **Compartiment** »).

Le Conseil estime que la valeur des actifs nets du Compartiment n'a pas atteint un montant qu'il considère comme le niveau minimum pour que le Compartiment soit exploité de manière économiquement efficace et, conformément à l'article 28 des Statuts, le Conseil a décidé qu'il était dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») de clôturer le Compartiment et d'initier la procédure de liquidation comme indiqué ci-dessous :

Nom de la catégorie d'actions ETF	Code ISIN	Suspension du Marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus)	Suspension du Marché primaire	Date de liquidation (dernière clôture de la VL du jour ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta UCITS ETF DR - EUR	LU1602145119	17/01/2025	22/01/2025 après 18 h 30 HNEC	04/02/2025	05/02/2025
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta UCITS ETF DR - USD	LU1602145200				
Nom de la catégorie d'actions indicielles	Code ISIN	Suspension du Marché primaire	Date de liquidation	Date de calcul de la Valeur liquidative finale	

			(dernière clôture de la VL du jour ci-dessous)	
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - I13E	LU1987159487			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - AE	LU1437019307			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - IE	LU1437019133			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - RE	LU1437019216			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - XE	LU1437018911	22/01/2025 après 14 h 00 HNEC	04/02/2025	05/02/2025
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta - XG	LU1437019059			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta IE - EXF	LU1437019489			
Amundi Index Equity Global Multi Smart Allocation Scientific Beta IE - EXF	LU1437019562			

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'actions au sein du Compartiment à compter du 17 janvier 2025 inclus sur le Marché secondaire et à compter du 22 janvier 2025 après 18 h 30 HNEC pour les catégories d'actions ETF et après 14 h 00 HNEC pour les catégories d'actions indicielles sur le Marché primaire.

Jusqu'au 22 janvier 2025 à 18 h 30 HNEC pour les catégories d'actions ETF et à 14 h 00 HNEC pour les catégories d'actions indicielles, les Actionnaires peuvent donc continuer à demander le rachat de leurs Actions sans frais sur le Marché primaire conformément aux dispositions du Prospectus.

**Pour les actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le Marché secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces**

**investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**

À compter du 30 janvier 2025 et jusqu'au Jour de liquidation, le Compartiment vendra ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

La radiation des Actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera effective à partir du 16 janvier 2025, après la clôture des bourses concernées.

Enfin, le Conseil a décidé que tous les Actionnaires restants seront obligatoirement remboursés à partir du 4 février 2025 à la Valeur liquidative finale du 4 février 2025 calculée le 5 février 2025.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes [www.amundi.com](http://www.amundi.com)/ « Contactez-nous ».

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.

Avenue du Port 86C, boîte 320

B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes agréé et le rapport du conseil d'administration seront disponibles auprès du siège de la Société.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil.